

POLITIQUE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE
EN ARTS MÉDIATIQUES
RÉALISÉE PAR LE CQAM

Mai 2019





TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
CONTEXTE	3
CLIENTÈLES VISÉES	4
VISION DE LA FORMATION CONTINUE DU CQAM	6
PRINCIPES DIRECTEURS	6
LES MODALITÉS DE GESTION	7
OBJECTIFS DE LA POLITIQUE FPC	7
RÔLES ET RESPONSABILITÉS	8
TERMINOLOGIE	10
ORGANISATION	13



INTRODUCTION

La mission du CQAM est d'assurer la défense, la promotion et la représentation des artistes professionnels, des travailleurs culturels et des organismes se consacrant aux arts médiatiques auprès des instances gouvernementales et des divers partenaires et publics. Le CQAM oeuvre également au développement des pratiques des arts médiatiques.

À titre de regroupement national des arts médiatiques, le CQAM est le représentant au Conseil de la formation continue arts et culture de l'île de Montréal (CFC) pour le secteur des arts médiatiques. Il sert aussi de lien en matière de formation professionnelle continue (FPC) entre ses membres, la communauté artistique en arts médiatiques et tous les organismes du milieu impliqués dans le développement professionnel.

CONTEXTE

En 2005, le CQAM a produit sa première Politique de formation professionnelle continue. À cette époque, il n'existait aucune culture en matière de formation dans le domaine des arts médiatiques. En implantant un programme de formation professionnelle continue au sein du CQAM, le milieu a pu bénéficier de solides formations en gestion et en gouvernance et compétences/outils connexes tant pour les artistes que pour les travailleurs culturels. En 2012, le CQAM a redéfini son positionnement ne coordonnant plus la formation professionnelle continue, mais bien en rassemblant ses membres organismes afin d'organiser et partager équitablement les sommes attribuées à la formation professionnelle continue dans le secteur des arts médiatiques.

Fort de sa reconnaissance et de sa concertation, le CQAM obtient, le 1er avril 2019, un poste mutualisé avec le Regroupement des arts interdisciplinaires du Québec (RAIQ) financé par Compétence culture, le comité sectoriel de la main-d'œuvre en culture. Dès lors, il accueille une ressource dédiée à l'organisation, la gestion et la coordination de ses activités de formation. Le CQAM compte mettre en place un comité de formation professionnelle continue constitué d'organismes et d'artistes œuvrant en arts médiatiques afin d'établir annuellement les axes de priorisation des besoins de formation en arts médiatiques.

Le CQAM s'occupe des formations en lien avec La gestion générale de la carrière : fiscalité, contrats, lois, droit d'auteurs. Le CQAM se positionne également en termes d'expert sur les enjeux du numérique et ses répercussions sur les pratiques artistiques.

Les principaux enjeux liés à la FPC du secteur des arts médiatiques sont nombreux et ce qui n'est pas couvert par le programme de FPC du CQAM l'est grâce à ses membres.

Les artistes et les travailleurs culturels doivent sans cesse actualiser leurs connaissances techniques afin de rester à la fine pointe de la technologie. Les besoins sont directement liés aux outils de création et cela s'applique à l'ensemble de la chaîne création/production/diffusion/distribution. D'autres enjeux de formation s'ajoutent en lien avec les pratiques de la discipline (réflexion critique sur les pratiques, histoire des pratiques, etc.) Les enjeux suivants sont également ressortis dans l'étude des besoins de formation en arts médiatiques pilotée par Compétence Culture en 2017.

- Les changements technologiques continus : Connaissance et mise à niveau des équipements de création, production et diffusion;
- Le coût élevé des équipements : : pour faire face à ces coûts, les artistes doivent créer des réseaux et des lieux de partage des équipements. Il existe déjà beaucoup de liens de partage et d'entraide qui sont à intensifier. Le prix élevé des équipements fait en sorte que les formations sont elles aussi coûteuses et que les organismes de formation ne détiennent pas toujours les équipements les plus récents;
- Le marché international: Développer sa présence à l'international. Connaître et comprendre législations étrangères et les pratiques internationales;
- Rayonnement des œuvres : Développement de publics / fidélisation, promotion/diffusion, découvrabilité et médiation culturelle;
- L'utilisation des nouvelles technologies et du numérique : Intégration de nouvelles technologies pour la création, la promotion, la communication. Utilisation de logiciels : de conceptualisation, de modélisation, de développement de scénarios etc. Utilisation d'outils gratuits (Open Source).

Avec ces nombreux enjeux, défis et nouvelles avenues, il demeure pertinent de définir un plan de formation au CQAM qui rend compte des besoins globaux des artistes et des travailleurs culturels du secteur des arts médiatiques.

CLIENTÈLES VISÉES

Cette Politique de FPC en arts médiatiques s'adresse principalement aux artistes indépendants et aux travailleurs culturels.



LES ARTISTES

Les artistes en arts médiatiques se divisent en deux groupes : les artistes en arts cinématographiques et les artistes en arts numériques. L'artiste fait référence autant au créateur qu'au travailleur autonome puisque les artistes gagnent leur vie en accomplissant plusieurs métiers en lien avec leur pratique.

Chacune des pratiques en arts médiatiques renferme un haut niveau de technicité et de spécialisation de compétences. Or, les technologies au cœur de la création en arts médiatiques ne cessent d'évoluer. En ce sens, les artistes en arts médiatiques doivent être à l'affût des nouvelles pratiques technologiques. L'accès aux équipements récents et à la formation continue est indispensable à leur travail pour le maintien et l'amélioration de leurs compétences et de leurs connaissances, puisque l'évolution de leur pratique professionnelle est principalement liée à la maîtrise d'outils technologiques.

LES TRAVAILLEURS CULTURELS

Le terme « travailleur culturel » réfère aux gestionnaires, aux employés (salariés ou contractuels) des organismes et aux travailleurs autonomes en arts médiatiques.

La liste de tâches accomplie par les travailleurs culturels est diversifiée. Ils doivent faire preuve d'une grande polyvalence afin de maîtriser les outils techniques (production, diffusion, distribution) ainsi que les tâches administratives (gestion, promotion et communication). Plus les travailleurs culturels sont qualifiés, plus les artistes et organismes culturels bénéficieront de leurs services.

Les formations permettent donc aux travailleurs culturels d'acquérir des connaissances et de perfectionner leurs compétences qui serviront à l'organisme pour lequel ils travaillent, mais également à l'ensemble de la communauté qu'ils desservent.

De nombreux travailleurs culturels sont initialement des artistes, devenus techniciens ou gestionnaires de manière autodidacte. La formation continue pour les employés travaillant au sein d'organismes culturels est indispensable pour maintenir leurs compétences à un niveau élevé.

Les travailleurs culturels ont également des besoins précis et ponctuels reliés aux outils de création. Ils doivent être à l'avant-garde des nouvelles pratiques afin de desservir adéquatement les artistes. Également, l'amélioration des compétences en gestion et en gouvernance demeure toujours pertinente pour les travailleurs et leurs organisations.



VISION DE LA FORMATION CONTINUE DU CQAM

Le CQAM croit que la FPC est essentielle à la professionnalisation des artistes et des travailleurs culturels en arts médiatiques. Celle-ci contribue à l'amélioration et à la mise à niveau des connaissances et des compétences professionnelles à court, à moyen et à long terme. Elle permet l'évolution des pratiques artistiques disciplinaires, le maintien et le perfectionnement de la performance artistique au niveau international.

PRINCIPES DIRECTEURS

Depuis sa fondation, le Conseil québécois des arts médiatiques se préoccupe du développement professionnel de son secteur. Avec cette politique de formation professionnelle continue, le CQAM s'engage à :

- Promouvoir et à relayer l'information en matière de FPC ;
- Concerter les principaux intervenants en FPC afin d'établir une offre de formation qui tient compte des besoins de tous ;
- Travailler en faveur de la mise en place des conditions nécessaires pour soutenir et encourager l'apprentissage individuel ou de groupe, par la représentation au sein des organismes décisionnels en matière de FPC ;
- Entreprendre des représentations auprès de toute instance jugée pertinente pour la mise en œuvre et le maintien de politiques gouvernementales de FPC adéquates et récurrentes pour le milieu des arts médiatiques.



LES MODALITÉS DE GESTION

Il est convenu que le CQAM mette en place les actions suivantes :

- Rendre disponibles sur son site Web les formations en arts médiatiques ;
- Créer un comité de formation professionnelle continue afin d'établir, annuellement, les axes de priorisation des besoins de formation en arts médiatiques ;
- Siéger au sein de comités (Conseil de la formation continue — Arts et culture de l'île de Montréal, Compétence culture, etc.) pour représenter le milieu des arts médiatiques ;
- Publier un bulletin biannuel spécial formation qui répertorie l'ensemble des offres de formation des membres ;
- Reprendre, dans la mesure du possible, l'offre de formation de coaching individuel « La Boîte à outils en arts médiatiques », tant que cette dernière n'est pas disponible dans le milieu.

OBJECTIFS DE LA POLITIQUE FPC

Les objectifs spécifiques poursuivis par la Politique de FPC en arts médiatiques se définissent comme suit pour les artistes indépendants et les travailleurs culturels en arts cinématographiques et en arts numériques.

POUR LES ARTISTES INDÉPENDANTS :

- Favoriser une meilleure adéquation entre la formation reçue dans les institutions et les besoins réels de la création indépendante ;
- Permettre aux artistes de suivre l'évolution des outils de création disciplinaires et connexes ;
- Favoriser l'intégration des artistes émergents à la pratique professionnelle des arts médiatiques ;
- Favoriser le cheminement professionnel des artistes tout au long de leur carrière.



POUR LES TRAVAILLEURS CULTURELS :

- Permettre aux travailleurs culturels de s'adapter à l'évolution disciplinaire et connexe afin de soutenir les artistes dans leurs demandes de création ;
- Favoriser l'adaptation aux nouveaux défis de gouvernance et de gestion dans les organismes ;
- Permettre aux travailleurs culturels de répondre adéquatement aux défis de rayonnement des arts médiatiques québécois sur la scène nationale et internationale ;
- Assurer le transfert des compétences vers les travailleurs culturels de la relève.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Dans le secteur des arts médiatiques, la FPC est une responsabilité partagée par le CQAM, son conseil d'administration, les organismes en arts médiatiques, l'artiste indépendant et le travailleur culturel. Les rôles et responsabilités suivants constituent les fondements de cette politique de FPC :

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CQAM EN TANT QUE REGROUPEMENT NATIONAL EN ARTS MÉDIATIQUES

- Favoriser l'émergence d'une vision de FPC dans les organismes en arts médiatiques et les accompagner au besoin dans ce processus ;
- Tenir un rôle de vigie devant les tendances ou l'évolution affectant les compétences requises des différents emplois du secteur ;
- Représenter, défendre et promouvoir les intérêts et les besoins du secteur auprès des instances gouvernementales afin de favoriser le développement d'une culture de FPC ;
- Rassembler les besoins pour assurer le développement de contenus de formation qui répondent à des besoins communs ;
- Représenter les organismes en arts médiatiques auprès des bailleurs de fonds en matière de FPC ;
- Rendre disponible et réaliser, au besoin, toute analyse de besoins disciplinaires de formation, toute étude sur la professionnalisation des artistes et des travailleurs culturels du secteur et tout rapport traitant de FPC ;



- Organiser de la formation professionnelle continue annuelle pour répondre aux besoins de la communauté des arts médiatiques.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CQAM

- Soutenir la mise en application de la politique de FPC ;
- Agir à titre de porte-parole en matière de FPC dans leur milieu ;
- Participer, au besoin, à la révision de la politique de FPC ;
- Appuyer, au besoin, la direction du CQAM dans la mise en œuvre d'une vision de la FPC.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ORGANISMES ARTISTIQUES EN ARTS MÉDIATIQUES

- Identifier les besoins de FPC pour les artistes et les travailleurs culturels ;
- Travailler en partenariat avec le CQAM à définir les besoins à moyen et à long terme de la FPC ;
- Encourager l'apprentissage de ses employés et rechercher ou prévoir, dans la mesure du possible, les ressources financières et organisationnelles pour assurer la FPC de son personnel ;
- Présenter une offre de services qui favorise le perfectionnement des artistes et des travailleurs culturels ;
- Organiser des activités de formation répondant aux besoins à court et à moyen terme du milieu ;
- Participer aux études de besoins en arts médiatiques ;
- S'assurer que toute offre de FCP soit accessible à tout artiste professionnel indépendant (membre ou non d'un centre en arts médiatiques) ou à tout travailleur culturel du secteur, à un coût abordable.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DE L'ARTISTE INDÉPENDANT EN ARTS MÉDIATIQUES

- Identifier ses besoins de FPC ;



- S'engager dans le processus de FPC afin d'améliorer et d'accroître ses compétences ;
- Participer aux études de besoins en arts médiatiques ;
- Intégrer les nouvelles connaissances disciplinaires et connexes nécessaires à sa pratique.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU TRAVAILLEUR CULTUREL EN ARTS MÉDIATIQUES

- Déterminer ses besoins d'apprentissage et ébaucher son plan de formation en collaboration avec son employeur ;
- Participer aux études de besoins en arts médiatiques ;

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PARTENAIRES

- Être à l'écoute des besoins du milieu des arts médiatiques dans leur région ou secteur respectif ;
- Collaborer avec le CQAM pour répondre au besoin de développer les compétences des créateurs en région ;
- Répertoire les besoins de FPC en arts médiatiques dans les régions en fonction des besoins des artistes et des travailleurs culturels en arts médiatiques.

TERMINOLOGIE

Ce lexique regroupe des définitions (en ordre alphabétique) qui permettent de mieux interpréter la présente politique :

ARTISTE PROFESSIONNEL

Tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement ou les deux, crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel.



ARTS MÉDIATIQUES

Arts médiatiques désigne la discipline regroupant les pratiques artistiques indépendantes dont l'objet de recherche et d'expérimentation sont motivés par l'innovation formelle et langagière liée aux médias technologiques. Les deux familles qui composent les arts médiatiques sont les arts cinématographiques et les arts numériques.

ARTS CINÉMATOGRAPHIQUES

La famille des arts cinématographiques accueille les artistes des pratiques filmiques/vidéographiques suivantes :

- Cinéma/vidéo d'art et d'essai : Discours filmique et esthétique pouvant s'exprimer dans les différents genres cinématographiques — vidéographiques ;
- Cinéma/vidéo de création : Matériau filmique — électronique et technologies cinématographiques — vidéographiques.

ARTS NUMÉRIQUES

La famille des arts numériques accueille les artistes d'une ou des pratiques suivantes :

- Art électronique, art audio et vidéo : Conception et production de circuits électroniques ; captation, production, reproduction, traitement et/ou génération de sons et d'images vidéo ;
- Art robotique et électromécanique : Conception et production d'automates robotisés s'adaptant à leur environnement ou pas, ainsi que de mécanismes sur mesure ;
- Art réseau et Web : Transmission de données de types divers via un réseau ou production d'hypertextes ;
- Art logiciel : Conception et développement de logiciels sur mesure, ainsi que toute œuvre utilisant du code comme matériau principal.

COMITÉ DE FPC

Un comité issu du CQAM qui se penche sur la FPC. Idéalement, il est composé de sept personnes : un membre artiste et travailleur culturel de chaque famille, un

membre du conseil d'administration, de la coordination à la formation et de la direction générale.

COMPÉTENCE

Ensemble intégré des connaissances, des habiletés et des attitudes qui permettent à une personne de réaliser adéquatement une tâche, une activité de travail ou une vie professionnelle.

Un artiste indépendant détient tout le contrôle sur son œuvre à travers toutes les étapes, y compris la version finale et reçoit la majeure partie des redevances d'auteur.

CONSEIL DE LA FORMATION CONTINUE ARTS ET CULTURE DE L'ÎLE-DE-MONTRÉAL (CFC)

Composé des représentants d'associations et de regroupements des arts, le CFC participe à la détermination des enjeux et des besoins de formation professionnelle des artistes et des travailleurs culturels, propose des mécanismes de répartition du budget et ses membres promoteurs en dispensant les activités. Il facilite la collaboration et la concertation entre ses membres et son principal partenaire (Services Québec, île de Montréal). Les activités de formation sont financées par Services Québec, île de Montréal, unité administrative autonome du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les activités de formation concernent le développement de la main-d'œuvre du milieu des arts et de la culture. Elles doivent essentiellement améliorer la situation en emploi ou les revenus des artistes et des travailleurs culturels. Un des objectifs est de faciliter un plus large accès à la formation continue aux travailleurs autonomes et aux employés des entreprises non assujetties à la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, du secteur des arts et de la culture.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

C'est le processus permanent alliant l'apprentissage, la mise à jour des connaissances et le perfectionnement de manière ponctuelle et continue.

PARTENAIRES

Désigne l'ensemble des organismes communautaires, gouvernementaux ou privés qui offrent de la formation en arts médiatiques aux artistes et travailleurs culturels du Québec.

TRAVAILLEUR CULTUREL

Il désigne toute personne travaillant à temps plein, à temps partiel ou contractuel dans une organisation artistique ou culturelle ou un travailleur autonome du milieu des arts médiatiques.

ORGANISATION

Gestion du projet

Isabelle L'Italien, directrice générale

Sophie Carpentier, coordonnatrice à la formation professionnelle continue

Pierre Beaudoin, aide à la révision de la Politique de formation du CQAM

Mise à jour mai 2019

CQAM — www.cqam.org

dg@cqam.org — cqam.formations@gmail.com

Réalisé grâce au soutien de Compétence Culture.